

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Catégorie de part "Classic" de classe C - BNP Paribas European HY 2022 (FR0013153228)

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France, une société de gestion appartenant au groupe BNP Paribas.

Objectifs et politique d'investissement

Objectif de gestion : De classification Obligations et autres titres de créance internationaux, le FCP a pour objectif d'investir dans des obligations à haut rendement (à caractère spéculatif) principalement émises par des sociétés des pays de l'OCDE en euro et en livre sterling.

Il vise à obtenir, à l'échéance d'une période de six ans, 6 mois et 8 jours, soit le 30 novembre 2022, une performance nette annualisée, comprise entre 2,5% et 3,5%. L'objectif de performance est fondé sur les hypothèses de marché retenues par la société de gestion et ne constitue pas une garantie de rendement. Ces hypothèses de marché comprennent un risque de défaut ou de dégradation de la notation d'un des émetteurs présents en portefeuille. Si ces risques se matérialisaient de manière plus importante que prévue dans les hypothèses de la société de gestion, l'objectif de gestion pourrait ne pas être atteint.

Caractéristiques essentielles du FCP : La stratégie d'investissement du FCP reposera principalement sur une gestion de type «portage» (achat des titres pour les détenir en portefeuille jusqu'à leur maturité). Le gérant se laisse la liberté de gérer activement le portefeuille par la vente d'un titre, l'achat d'un nouveau titre ou la couverture d'un risque.

Durant sa période de commercialisation, de la date de création jusqu'au 25 juillet 2016, le FCP sera géré sans frais de manière monétaire. A compter du 26 juillet 2016 et jusqu'au 29 août 2016, le gérant constituera un portefeuille d'obligations de maturité inférieure ou égale au 30 novembre 2022.

A l'issue de la période de la constitution du portefeuille, le FCP sera investi à hauteur de 66% minimum de son actif net en obligations d'entreprises à haut rendement (à caractère spéculatif), de maturité inférieure ou égale au 30 novembre 2022, libellées en EUR, et GBP.

Le FCP peut investir à hauteur de 30% maximum en obligations libellées en GBP.

Les obligations libellées dans une devise autre que l'euro seront couvertes contre le risque de change.

Le FCP pourra également, compte tenu des conditions de marché, investir jusqu'à 34% de son actif net dans des obligations «Investment Grade» et, le cas échéant, dans des instruments du marché monétaire dont des OPC de classification monétaires et monétaires court terme. Cet investissement est réalisé conformément à la stratégie de «portage» du FCP.

Au fur et à mesure que les obligations à haut rendement (à caractère spéculatif) arriveront à échéance, elles seront remplacées par des obligations de même nature. Si les conditions de marché ne le permettent pas, elles seront remplacées par des obligations «Investment Grade», émises par des émetteurs privés ou publics ou, le cas échéant, par des instruments du marché monétaire dont des OPC monétaires et monétaires court terme. Les titres de remplacement auront une maturité au plus égale à l'échéance du FCP.

La zone géographique des émetteurs de titres auxquels le FCP est exposé sont les pays où les marchés des pays de l'OCDE qui émettent en euros et livre sterling.

La sensibilité du FCP au taux d'intérêt sera comprise entre 0 et 6.

Le risque de change sera couvert de manière systématique par l'utilisation de contrats à terme sur devises, et du change à terme. Cependant, cette couverture pourra s'avérer imparfaite et le FCP pourra être exposé jusqu'à 5% de son actif net au risque de change.

En cas de rachat anticipé et en cas de hausse de taux, le rendement net pourrait être inférieur à l'objectif de gestion.

Le gestionnaire dispose de moyens internes d'évaluation des risques de crédit. Les notations mentionnées ci-après, ne sont pas utilisées de manière exclusive ou systématique mais participent à l'évaluation globale de la qualité de crédit sur laquelle se fonde le gestionnaire pour définir ses propres convictions en matière de sélection des titres. Ces titres pourront, à l'achat, avoir obtenu par Standard & Poor's, la note minimale de B- (Standard & Poor's) ou B3 (Moody's) ou B- (Fitch), ou bénéficier d'une notation interne ou externe équivalente. La note moyenne du FCP au moment de sa constitution sera comprise entre B- et BB (Standard & Poor's). En cas de différence de notation «émission» entre les agences, la notation la plus favorable sera retenue. Si l'émission n'est notée par aucune des trois agences, il conviendra de retenir les ratings «émetteurs» équivalents. En cas de différence de notation «émetteur» entre les agences, la notation la plus favorable sera retenue.

En cas de dégradation des titres en portefeuille en dessous de cette notation minimale B- (Standard & Poor's) ou B3 (Moody's) ou B- (Fitch), le gérant aura la possibilité de conserver ces titres jusqu'à leur échéance. En cas d'anticipation d'un éventuel risque de défaut, le gérant se réserve la possibilité de liquider sa position et de la réinvestir.

Le FCP peut investir en instruments du marché monétaire bénéficiant lors de leur acquisition d'une notation minimale A3 (Standard & Poor's) ou P3 (Moody's) ou F3 (Fitch), ou d'une notation interne équivalente.

Postérieurement au 30 novembre 2022, si les conditions de marché le permettent et après agrément de l'Autorité des marchés financiers, la stratégie d'investissement du FCP sera reconduite pour une nouvelle durée de portage. Dans le cas contraire, le FCP sera dissous ou fusionné dans un autre OPC, après agrément de l'Autorité des marchés financiers.

Fermeture des souscriptions : Suspension définitive des souscriptions à compter du 22 juillet 2016 à 14 heures.

Les demandes de rachats sont centralisées auprès de BNP Paribas Securities Services au plus tard à 14 heures la veille de la date de la valeur liquidative. La fréquence de la valeur liquidative est quotidienne. Le règlement et la livraison des parts sont traités dans un délai maximum de cinq jours ouvrés.

Autres informations : Affectation des sommes distribuables : Résultat net : Capitalisation - Plus-values nettes réalisées: Capitalisation. Pour obtenir plus de détails, il est conseillé de se reporter au prospectus du FCP.

Période de commercialisation : de la date de création au 25 juillet 2016. Ce FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant le 30 novembre 2022.

Profil de risque et de rendement

Risque plus faible

Risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible

Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

- Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP;
- La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps ;
- La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- L'investissement dans des instruments de type obligation ayant une durée résiduelle moyenne, ainsi que la possibilité d'investir dans des titres spéculatifs avec des émetteurs pouvant provenir de pays émergents, justifie la catégorie de risque.

Risque(s) important(s) non pris en compte dans l'indicateur dont la réalisation peut entraîner une baisse de la valeur liquidative :

- **Risque de crédit:** risque de dégradation de la signature d'un émetteur ou sa défaillance pouvant entraîner une baisse de la valeur des instruments financiers qui lui sont associés.
- **Risque de liquidité:** Ce risque résulte de la difficulté de vendre un titre à sa juste valeur et dans un délai raisonnable du fait d'un manque d'acheteurs.



Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	Non acquis à l'OPC :2,30%
Frais de sortie	Acquis à l'OPC:1,00%
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué.	
Frais prélevés par le FCP sur une année	
Frais courants	1,06% ^(*)
Frais prélevés par le FCP dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

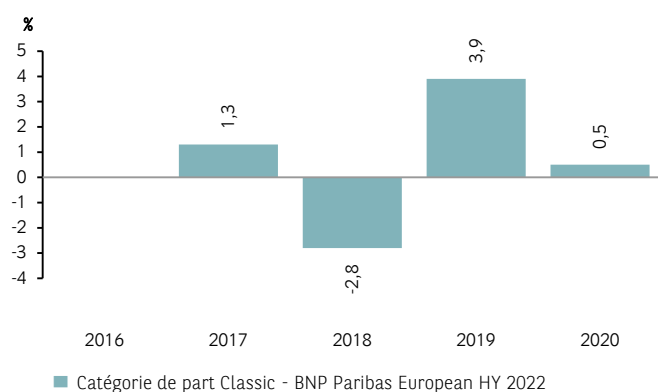
Les frais d'entrée et de sortie sont des maxima. Dans certains cas, ces frais sont moindres. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

(*) L'évaluation des frais courants se fonde sur les frais courants de l'exercice précédent clos en décembre 2020. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de performance ;
- les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique "Frais et commissions" du prospectus du FCP, disponible à cette adresse : www.bnpparibas-am.com.

Performances passées



- Les performances passées ne sont pas un indicateur des performances futures ;
- Les performances sont calculées nettes de frais de gestion ;
- Le FCP a été créé le 23 mai 2016 ;
- La part a été créée le 23 mai 2016 ;
- Les performances passées ont été évaluées en Euro.

Informations pratiques

- Dépositaire : BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES
- Le(s) document(s) d'informations clés pour l'investisseur (DICI) de(s) (l')autre(s) catégorie(s) de parts du FCP, le prospectus et les derniers documents annuels et périodiques rédigés en français sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France - Service Client - TSA 47000 - 75318 Paris cedex 09 France.
- La valeur liquidative du FCP est disponible à cette adresse: www.bnpparibas-am.com.
- Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de ce FCP peuvent être soumis à imposition. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès d'un conseiller fiscal.
- Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet <http://www.bnpparibas-am.com/fr/politique-de-remuneration> ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.
- La responsabilité de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.

Ce FCP est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers.

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 11 février 2021.

